

Comptes annuels

ASS AFNIC

2 rue Stephenson

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Exercice clos le : 31 Décembre 2010

APE : 6311Z

SIRET : 414 757 567 00022

SELARL DVA
3 RUE PETIGNY

Tél : 01 30 97 08 78

78000 VERSAILLES

Fax : 01 30 97 08 79

Comptes annuels

ASSO - Bilan actif

ASSO - Bilan passif

Compte de résultat

Compte de résultat - suite -

BILAN ACTIF

	31/12/2010			31/12/2009
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	519 772	252 163	267 609	216 824
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 140 013	1 173 756	966 257	536 367
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	89 841		89 841	57 556
TOTAL (I)	2 749 626	1 425 919	1 323 707	810 747
Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances d'exploitation (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	1 782 831	12 600	1 770 231	1 629 159
Autres créances	340 855		340 855	206 205
Valeurs mobilières de placement	6 347 736		6 347 736	5 155 099
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	503 773		503 773	571 785
Charges constatées d'avance (3)	418 410		418 410	256 327
TOTAL (II)	9 393 604	12 600	9 381 004	7 818 574
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	12 143 230	1 438 519	10 704 711	8 629 321
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisé par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF

		31/12/2010	31/12/2009
		Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
<i>Dont legs et don. avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables</i>			
Ecarts de réévaluation			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		4 130 998	3 490 263
Report à nouveau			
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)		791 730	640 735
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle des tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées		139 978	135 351
Droits des propriétaires (Commodat)			
TOTAL (I)		5 062 706	4 266 349
Comptes de liaison (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
TOTAL (IV)			
DETTES (1)			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 043 407	705 272
Dettes fiscales et sociales		1 288 174	1 242 767
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		436 573	31 348
Autres dettes		22 789	27 066
Produits constatés d'avance (1)		2 851 063	2 356 519
TOTAL (V)		5 642 005	4 362 972
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL (I à VI)		10 704 711	8 629 321
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		5 642 005	4 362 972
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			
(3) dont emprunts participatifs			
ENGAGEMENTS DONNES			

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2010			31/12/2009
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	7 243 532	2 425 441	9 668 973	8 212 159
Chiffre d'affaires net	7 243 532	2 425 441	9 668 973	8 212 159
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			121 157	39 717
Reprises sur provisions et transfert de charges			13 625	56 511
Autres produits			19 699	20 495
			9 823 456	8 328 883
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			3 375 305	2 865 008
Impôts, taxes et versements assimilés			254 239	259 672
Salaires et traitements			2 893 869	2 546 150
Charges sociales			1 733 947	1 526 857
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			486 549	393 373
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			19 766	11 274
			8 763 676	7 602 335
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 059 780	726 548
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			120 102	152 261
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges			11 640	19 096
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			82 781	2 802
			214 523	174 158
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			12 951	3 877
			12 951	3 877
RESULTAT FINANCIER			201 572	170 282
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 261 352	896 829

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2010	31/12/2009
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	37 508	35 295
Sur opérations en capital	374	
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	42 801	9 077
	80 683	44 372
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	62 433	24 090
Sur opérations en capital	7 830	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	47 427	92 684
	117 691	116 775
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 37 008	- 72 403
Participation des salariés aux résultats	128 556	94 026
Impôts sur les bénéfices	304 058	89 666
Total des produits	10 118 661	8 547 413
Total des charges	9 326 931	7 906 678
BENEFICE OU PERTE	791 730	640 735
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables
Faits caractéristiques
Engagements hors bilan
Immobilisations
Amortissements
Provisions inscrites au bilan
Etat des échéances, créances et dettes
Produits à recevoir
Détail des produits à recevoir
Charges à payer
Détail des charges à payer
Produits et charges constatés d'avance

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - PCG article 531-1)

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur et notamment aux principes et méthodes du Plan Comptable Général 1999 (règlement n°99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable) modifié par les règlements de 1999 à 2005.

Ainsi, les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, en conformité des dispositions de l'article L123-18 du Code de commerce.

Dans les paragraphes qui suivent, sont précisés, pour chaque élément significatif, le mode d'application de la méthode du coût historique ou en soulignant, le cas échéant, les dérogations qui y sont apportées.

Par ailleurs, les engagements de retraite et avantages similaires n'ont pas été comptabilisés, conformément à la recommandation 03-01 du CNC du 1er avril 2003, mais l'information correspondante est présentée en engagements hors bilan.

1) ACTIFS IMMOBILISES :

1.1) Méthode d'évaluation des actifs immobilisés :

1.1.1) Immobilisations non décomposables :

L'ensemble des immobilisations de l'AFNIC sont non décomposables.

1.1.2) Immobilisations décomposables :

L'entité juridique ne possède aucune immobilisation décomposable.

1.2) Méthode d'amortissement des actifs immobilisés :**1.2.1) Immobilisations non décomposables :**

Comptet tenu de la nature des immobilisations non décomposables, les durées réelles d'utilisation sont égales aux durées d'usage. Dans ce cadre, le tableau ci-dessous synthétise les méthodes et les durées d'amortissement.

Nature	Méthode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 4 ans
Agencements, Aménagements divers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

1.2.2) Immobilisations décomposables :

L'AFNIC n'ayant aucune immobilisation décomposable, ni la méthode rétrospective, ni la méthode prospective n'ont été mis en oeuvre.

2) CREANCES :**2.1 Méthode de provisionnement des créances :**

Les créances douteuses ou litigieuses sont provisionnées selon la méthode suivante :

- Client en liquidation, en redressement judiciaire, ou dont le contrat est résilié pour défaut de paiement : provision égale à 100 % de la créance,
- Client dont les factures de l'année N sont impayées au jour de la dernière relance en N : provision égale à 50 % de la créance,

2.2) Créances irrécouvrables :

Les créances définitivement impayées suite à une ouverture et/ou une clôture de liquidation, sont comptabilisées en charges au poste "créances irrécouvrables".

3) VALORISATION DES GRATUITES ET DU BENEVOLAT :

Les valorisations de contributions volontaires qui présentent un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance. Ces contributions volontaire correspondent au bénévolat et aux gratuités dont a bénéficié l'Association.

Au titre de l'exercice 2010, il n'y a eu aucune mise à disposition gratuite ou participation de bénévoles au sein de l'association.

Les temps d'intervention des Membres du Conseil d'Administration de l'AFNIC ne sont pas rémunérés, la valorisation de ces interventions n'est pas calculée.

4) HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Conformément à la réglementation du Code du commerce, le montant des honoraires, au titre du contrôle légal des comptes, inscrit en comptabilité, s'élève à 10 000 euros HT.

Il n'y a pas eu d'honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées au contrôle légal des comptes.

FAITS CARACTERISTIQUES

1) PROJETS DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE :

Au cours de l'exercice 2010, les projets de développement technologique sont les suivants :

- le projet "Plateforme THD", ayant fait l'objet d'une convention de subvention avec le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'Emploi en 2008 s'est poursuivi. La subvention attribuée s'élève à 95 940,82 euros pour la période du 1er mai 2008 au 30 avril 2011.

- le projet "WINGS : interopérabilité étendue pour les chaînes d'approvisionnement en réseau", a fait l'objet d'une convention de subvention avec l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). La subvention attribuée s'élève à 124 630 euros pour la période du 22 octobre 2009 au 22 octobre 2011.

- le projet "Proxima Mobile" : visant à soutenir la création d'application et/ou de services disponibles sur téléphones mobiles connectés ou non à l'internet, destinés au grand public et, en particulier, à des catégories de personnes éloignées des usages de l'internet du fait de leur âge, de leur situation économique et sociale ou de leur handicap. La subvention attribuée s'élève à 83 531 euros.

2) CREDIT D'IMPOT RECHERCHE :

L'AFNIC, effectuant des dépenses de recherche et de développement, a souhaité bénéficier du Crédit d'Impôt Recherche. Cette option pour ce dispositif, qui est irrévocable, a été appliquée pour la période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2003 et reconduite pour la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2008.

Le dispositif relatif au crédit d'impôt recherche a été profondément modifié par l'article 45 de la loi de finances rectificatives pour 2007 et par les articles 69 et 70 de la loi de finances pour 2008. A compter du 1er janvier 2008, le crédit d'impôt recherche représente 30 % des dépenses de recherches et d'une quote part des dépenses de veille technologique.

Ainsi, du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2005, le calcul du Crédit d'Impôt Recherche est égal à 50 % de l'excédent des dépenses de recherche de l'exercice par rapport à la moyenne des dépenses exposées au cours des deux exercices précédents, revalorisées de la hausse des prix à la consommation. Pour le premier exercice d'application du régime, le Crédit d'Impôt Recherche est égal à 50 % des dépenses de l'exercice 2000.

Du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2007, la loi de finances a renforcé le calcul du Crédit d'Impôt Recherche. Il est égal à la somme de 10 % des dépenses de recherche de l'exercice et de 40 % de l'excédent des dépenses indiqué dans le paragraphe précédent.

En 2000, l'annuaire "HarmoNIC" a généré un Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 77 492 euros, qui a été imputé sur l'impôt sur les sociétés dû par l'AFNIC.

En 2001, le projet "IPV6", s'est inscrit dans le cadre d'une activité éligible au Crédit d'Impôt Recherche, générant un crédit positif reportable d'un montant de 27 926 euros.

En 2002, les projets "IDsA" et "NIC Générique" se sont inscrits dans le cadre d'une activité éligible, générant respectivement un crédit positif reportable d'un montant de 27 926 et de 53 454 euros.

En 2003, les trois projets labellisés "NIC Générique", "IDsA" et "Numérobis" se sont inscrits dans le cadre d'une activité éligible au Crédit d'Impôt Recherche. Au 31/12/2003, l'AFNIC n'a pas bénéficié d'un solde positif de Crédit d'Impôt Recherche, en raison de la déduction des subventions comptabilisées. Le Crédit négatif reportable s'est élevé à 90 217 euros.

En 2004, les projets "IDsA", "NIC Générique" et "Numérobis" ont généré un solde positif de Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 90 524 euros (180 741 - 90 217), qui a été imputé sur l'impôt de l'exercice pour 91 402 euros. Un crédit positif reportable 80 502 euros a été constaté.

En 2005, le projet "CODEV-NIC" s'est inscrit dans le cadre d'une activité éligible au Crédit d'Impôt Recherche. L'AFNIC n'a pas bénéficié d'un solde positif de Crédit d'Impôt Recherche, en raison notamment de la déduction faite de la subvention comptabilisée. Le crédit en accroissement (45%) a été négatif pour 83 691 euros, reportable sur les crédits positifs futurs. Le crédit en volume (5%) positif pour 4 237 euros est reportable. Le solde de crédit d'un montant de 80 502 euros a été utilisé intégralement et a diminué d'autant l'impôt de l'exercice 2005. Il n'y a plus de crédit reportable 2004.

En 2006, le projet "CODEV-NIC" s'est inscrit dans le cadre d'une activité éligible au Crédit d'Impôt Recherche. L'AFNIC n'a pas bénéficié d'un solde positif de Crédit d'Impôt Recherche, en raison notamment de la déduction faite de la subvention comptabilisée et de la régularisation de la TVA sur subventions perçues antérieurement (voir infra "TVA sur subventions"). Le crédit en accroissement (40%) et le crédit en volume (10%) sont négatifs. Le solde de crédit 2005 d'un montant de 4 237 euros a été utilisé intégralement et a diminué d'autant l'impôt de l'exercice 2006. Il n'y a plus de crédit reportable 2005.

En 2007, l'AFNIC n'a pas réalisé de projet éligible au crédit d'impôt recherche.

En 2008, trois projets se sont inscrits dans le cadre d'une activité éligible au Crédit d'Impôt Recherche : L'internet des objets (ONS/RFID), les Très Haut Débit (THD) et la plate forme de mesure (statistiques DNS) ainsi qu'une quote part des frais de veille technologique. Le montant du Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 30 191 euros.

En 2009, quatre projets se sont inscrits dans le cadre d'une activité éligible au Crédit d'Impôt Recherche : le Très Haut Débit (THD), la plate forme ONS multi racines, le projet WINGS interopérabilité étendue pour les chaînes d'approvisionnement en réseau et la plate forme de mesure et statistiques DNSwitness, ainsi qu'une quote part des frais de veille technologique. Le montant du Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 125 115 euros.

En 2010, trois projets se sont inscrits dans le cadre d'une activité éligible au Crédit d'Impôt Recherche : le Très Haut Débit (THD), le projet WINGS interopérabilité étendue pour les chaînes d'approvisionnement en réseau et la plate forme de mesure et statistiques DNSwitness, ainsi qu'une quote part des frais de veille technologique. Le montant du Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 47 410 euros.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) :

Selon l'article L123-13 du Code de commerce, le montant des engagements de l'entreprise en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel et de ses mandataires sociaux doit être indiqué dans l'annexe.

Les engagements de l'AFNIC en matière d'indemnité de départ à la retraite sont assurés par l'organisme d'assurance CMAV.

2) Droit Individuel à la Formation (DIF) :

Conformément à l'avis n° 2004-F du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité, si les actions de formation n'ont pas éteint l'ensemble des droits individuels à la formation ouverts, l'entreprise doit mentionner en annexe le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, avec indication du volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

DIF	Nombre d'heures
Droits acquis	4 430,5
Droits utilisés	699,5
Droits n'ayant pas donné lieu à demande	3 731

3) ENGAGEMENTS RELATIF AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE :

Les sommes globales présentées correspondent à 13 contrats de location relatifs aux matériels informatiques :

- Loyers payés antérieurement :	631 980 euros
- Loyers en 2010 :	169 009 euros
- Loyers à payer de 1 à 5 ans :	167 326 euros
- Loyers à payer à plus de 5 ans :	14 021 euros
- Coût total des contrats :	982 336 euros

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total I			
Total II	354 608		176 076
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers	484 733		140 519
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	888 840		658 460
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	1 373 573		798 979
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	57 556		32 285
Total IV	57 556		32 285
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 785 737		1 007 340

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				
Total I				
Total II		10 912	519 772	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers			625 252	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		32 539	1 514 761	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III		32 539	2 140 013	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			89 841	
Total IV			89 841	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		43 450	2 749 626	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	Total I				
Autres immobilisations incorporelles	Total II	137 784	124 611	10 232	252 163
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		287 054	59 573		346 627
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		550 152	302 365	25 388	827 129
Emballages récupérables et divers					
	Total III	837 206	361 938	25 388	1 173 756
TOTAL GENERAL (I + II + III)		974 990	486 549	35 620	1 425 919

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOI							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse-ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse-ment fiscal exceptionnel	
Immo. incorporelles							
Frais d'établiss. Total I							
Aut. immo. incorp. Total II	47 427			42 801			4 626
Immo. corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outill. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
Total III							
Frais acq. titres part. Total IV							
TOT. GEN. (I+II+III+IV)	47 427			42 801			4 626

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'ex.	Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	135 351	47 427	42 801	139 978
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I	135 351	47 427	42 801	139 978
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II				
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	16 090		3 490	12 600
Autres dépréciations	11 640		11 640	
Total III	27 729		15 129	12 600
TOTAL GENERAL (I + II + III)	163 080	47 427	57 930	152 578
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
<i>- d'exploitation</i>			3 490	
<i>- financières</i>			11 640	
<i>- exceptionnelles</i>		47 427	42 801	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
		89 841	89 841	
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
		15 406	15 406	
		1 767 425	1 767 425	
		241 122	241 122	
		18 693	18 693	
		81 040	81 040	
		418 410	418 410	
Total		2 631 937	2 631 937	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
		1 043 407	1 043 407		
		426 276	426 276		
		401 844	401 844		
		64 031	64 031		
		299 102	299 102		
		96 920	96 920		
		436 573	436 573		
		22 789	22 789		
		2 851 063	2 851 063		
Total		5 642 005	5 642 005		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2010	31/12/2009
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	600 913	477 010
Autres créances	89 339	89 354
Valeurs mobilières de placement	10 320	11 892
Disponibilités	2 568	2 916
Total	703 139	581 172

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients et comptes rattachés		
418000000 USAG. PROD.NON ENC.FACT.	600 913	477 010
Total	600 913	477 010
Autres créances		
409800000 RRR A OBTEN.AVOIR A RECEV	1 366	29 529
448700000 ETAT -PRODUITS A RECEVOIR	18 693	
468700000 DIVERS - PROD. A RECEVOIR	69 280	59 825
Total	89 339	89 354
Valeurs mobilières de placement		
508800000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	10 320	11 892
Total	10 320	11 892
Disponibilités		
518700000 INTERETS COURUS A RECEV.	2 568	2 916
Total	2 568	2 916
TOTAL GENERAL	703 139	581 172

CHARGES A PAYER

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 167	149 685
Dettes fiscales et sociales	607 304	593 992
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	896	
Autres dettes :		
Total	778 366	743 677

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	31/12/2010	31/12/2009
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
4080000000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	170 167	149 685
Total	170 167	149 685
Dettes fiscales et sociales		
4282000000 DETTES PRO./CONGES A PAYE	288 082	286 657
4284000000 DETTES PROV PARTICIPAT° SALARIES	128 556	94 026
4286000000 AUTRES CHARGES A PAYER		1 706
4382000000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	149 801	149 062
4386000000 AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	15 279	11 857
4486000000 ETAT CHARGES A PAYER	25 586	50 684
Total	607 304	593 992
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
4084000000 FRS IMMO. FACT NON PARVENUES	896	
Total	896	
TOTAL GENERAL	778 366	743 677

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2010	31/12/2009
Produits d'exploitation	2 851 063	2 356 519
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	2 851 063	2 356 519

Charges constatées d'avance	31/12/2010	31/12/2009
Charges d'exploitation	418 410	256 327
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	418 410	256 327

SOMMAIRE

Comptes annuels

ASSO - Bilan actif	1
ASSO - Bilan passif	2
Compte de résultat	3
Compte de résultat - suite -	4

Annexe

Règles et méthodes comptables	5
Faits caractéristiques	8
Engagements hors bilan	11
Immobilisations	12
Amortissements	13
Provisions inscrites au bilan	14
Etat des échéances, créances et dettes	15
Produits à recevoir	16
Détail des produits à recevoir	16
Charges à payer	17
Détail des charges à payer	17
Produits et charges constatés d'avance	18